

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à seize heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sur la convocation en date du 24 mars 2014 qui leur a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Christian GRIMAUD, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints

Étaient présents : M. VAILLIER Roland, Mme DELAGRANGE Maryvonne, M. LAFRECHOUX Jean-Claude, Mme GAUDIN Katia, M. COLIN Mickaël, Mme BOUYER Ginette, M. RIGNAULT André, Mme ANASTASI Karine, M. ROY Jean-Christophe, Mme CAILLAUD Michelle, M. BROSSARD Nicolas, Mme PORTEJOIE Suzie, M. GRIMAUD Christian, Mme BLAIN Carole, M. AUGRIS Jacques, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame DELAGRANGE Maryvonne a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

2014/0301 : ÉLECTION DU MAIRE

Madame CAILLAUD Michelle, doyenne d'âge de la séance a ensuite pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : Monsieur AUGRIS Jacques et Monsieur RIGNAULT André.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre d'enveloppes déposées : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 15
- e. Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur GRIMAUD Christian : 3 (trois suffrages).
- Monsieur VAILLIER Roland : 12 (douze suffrages).

Monsieur VAILLIER Roland, a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

2014/0302 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Roland VAILLIER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe à quatre le nombre des adjoints au Maire.

2014/0303 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Roland VAILLIER, Maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre d'enveloppes déposées : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés : 12
- e. Majorité absolue : 7

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame DELAGRANGE Maryvonne. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Premier adjoint : Mme DELAGRANGE Maryvonne

2^{ème} adjoint : M. LAFRECHOUX Jean-Claude

3^{ème} adjoint : M. RIGNAULT André

4^{ème} adjoint : Mme ANASTASI Karine

Monsieur Roland VAILLIER – Maire – donne lecture de l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1.	VAILLIER Roland	Maire
2.	DELAGRANGE Maryvonne	Premier adjoint
3.	LAFRECHOUX Jean-Claude	Deuxième adjoint
4.	RIGNAULT André	Troisième adjoint
5.	ANASTASI Karine	Quatrième adjoint
6.	CAILLAUD Michelle	Conseillère Municipale
7.	BOUYER Ginette	Conseillère Municipale
8.	ROY Jean-Christophe	Conseiller Municipal
9.	GAUDIN Katia	Conseillère Municipale
10.	COLIN Michaël	Conseiller Municipal
11.	BROSSARD Nicolas	Conseiller Municipal
12.	PORTEJOIE Suzie	Conseillère Municipale
13.	GRIMAUD Christian	Conseiller Municipal
14.	AUGRIS Jacques	Conseiller Municipal
15.	BLAIN Carole	Conseillère Municipale